

5 juin 2023

Procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 5 juin 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs et à huis clos.

Étaient présents : siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et greffière-trésorière.

89-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

90-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des assemblées régulières du 8 mai et d'ajournement du 15 mai 2023 soient adoptés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 mai 2023

Compte entreprise à rendement croissant	1 052 551.46 \$
ET1 épargne rachetable	500 000.00 \$
ET2 épargne à terme régulière	100 000.00 \$
ET3 compte avantage entreprise	146 581.70 \$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00 \$
ET5 épargne rachetable	100 000.00 \$
TOTAL	2 199 133.16 \$

CAISSE RECETTES AU 31 mai 2023

TOTAL DES RECETTES	85 327.86\$
---------------------------	--------------------

91-23

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 326 805.72\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	287 519.90\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>39 285.82\$</u>
	326 805.72\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU MAIRE

Selon l'article 176.2.2 du code municipal, un rapport du maire est déposé à la séance du mois de juin. Le document sera publié sur le site internet de la municipalité.

92-23

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DU PONCEAU DU CHEMIN SAINT-HYACINTHE

Considérant qu'un avis public d'appel d'offres a été publié dans le journal la Pensée et sur Se@o (voie électronique) ;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>PRIX AVEC TAXES</u>
DESCRIPTION DES TRAVAUX : Remplacement d'un ponceau chemin Saint-Hyacinthe	
Entreprise: Excavation M. Leclerc La Présentation	63 759.39 \$
Entreprise: Excavation A.R. Valois inc. Roxton Falls	73 912.58 \$
Entreprise: Excavation Tourville inc. Drummondville	68 007.72 \$

Entreprise: Huard Excavation inc. Saint-Alphonse de Granby	80 390.52 \$
Entreprise: J.C. Lizotte inc. Princeville	89 147.30 \$
Entreprise: Les Entreprises Alexandre Bond inc. Upton	69 678.84 \$

*les prix indiqués incluent les taxes

Considérant que la soumission d'Excavation M. Leclerc a été analysée par ALPG et qu'elle est jugée conforme ;

Considérant que la soumission d'Excavation M. Leclerc est jugée conforme, il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder le contrat à Excavation M. Leclerc pour la réalisation des travaux du ponceau du chemin Saint-Hyacinthe au coût de 63 759.39 \$ taxes incluses, tel que décrit dans le devis.

La dépense est prise à même le programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ).

93-23

SOUSSION ÉLECTRICIEN POUR ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS

Deux soumissions sont reçues pour les travaux d'éclairage du terrain de tennis.

1-Réjean Gauthier, électricien : 5493.75\$ plus taxes

2-Électritek de St-Germain de Grantham : 2318.85\$ plus taxes

Une deuxième soumission a été demandée à Réjean Gauthier, électricien considérant que la façon de procéder n'était pas la même.

Alors le coût de Réjean Gauthier, électricien est de 3220.78\$ plus taxes.

Il est proposé par Kaven Delarosbil et proposé à l'unanimité des conseillers, considérant que la soumission de Électritek n'inclut pas certains travaux, un estimé budgétaire leur sera demandé afin de comparer les coûts et si la soumission est la plus basse, le contrat sera accordé à Électritek.

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme Maryse Pelland fait un rapport à la suite de l'assemblée générale annuelle du réseau biblio.

La municipalité a remporté le prix Biblio Qualité et se mérite le ruban de niveau 5 pour ses efforts d'investissements dans les services de bibliothèque.

Pour sa part, la bibliothèque a reçu une attestation de performance sur la qualité de l'animation.

Un rapport annuel de 2022 est remis sur les abonnés, les prêts numériques par Mme Pelland.

94-23

DEMANDE FINANCIÈRE POUR LE GROUPE ON S'ACTIVE

Une demande financière est faite pour le groupe On s'active.

Des activités seront organisées pour les enfants du 26 juin au 23 août.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un budget de 2050\$ plus taxes pour l'achat de matériel sportif qui demeurera la propriété de la municipalité et qui sera aussi disponible pour le camp de jour.

Une présentation des factures devra être faite à la municipalité pour le remboursement.

95-23

DEMANDE EN LOISIR PAR MME DAPHNÉE BEAUDRY

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de participer financièrement aux activités soirées pique-nique et ciné-parc en défrayant les coûts de location de toilette chimique.

En ce qui concerne la couverture en assurance, Mme Beaudry devra faire les démarches nécessaires. Les assurances de la municipalité ne couvrent pas ces événements.

96-23

ENGAGEMENT D'UN COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage la firme FBL de Drummondville pour préparer les états financiers de l'année 2023.

97-23

IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS
PUBLIQUES SUR LE LOT 5 376 599 DU CADASTRE DU
QUÉBEC POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET
DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton envisage de procéder à l'acquisition d'un terrain en vue de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement domiciliaire est nécessaire pour le développement économique de la Municipalité et qu'il serait réalisé dans l'intérêt de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaiterait réaliser le projet de développement domiciliaire sur le lot 5 376 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est le seul situé en zone blanche qui pourrait permettre la réalisation d'un développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des discussions avec le propriétaire du lot 5 376 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE malgré les discussions tenues entre les parties, une entente à l'amiable n'a pu être conclue avec le propriétaire concerné;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver la description technique afin de procéder à l'imposition d'un avis de réserve à des fins publiques en vue de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que la municipalité publie un avis de réserve aux fins de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire sur le lot 5 376 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE ROY ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques aux fins de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire sur l'immeuble suivant :

- lot 5 376 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton approuve la description technique préparée par M. Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, le 25 mai 2023, sous le numéro 23 436 de ses minutes, aux fins de la publication de cette réserve pour fins publiques;

QUE le conseil mandate ses avocats, Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l., à procéder à l'inscription de cette réserve pour fins publiques au Bureau de la publicité des droits de Saint-Hyacinthe selon la procédure prévue par la *Loi sur l'expropriation*.

98-23

RENOUVELLEMENT DE L’AFFILIATION DE LOISIRS ET SPORTS MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal renouvelle l'affiliation avec Loisirs et Sports Montérégie pour les années 2023-2024 au montant de 96.36\$ plus taxes.

RAPPORTS

- 1- Activité de dépôt et déchetage des branches : l'activité de déchetage des branches pour les résidents de la municipalité s'est tenue le 27 mai de 8h à 13h au terrain de la municipalité. Environ 15 remorques de branches ont été déchetées. Une deuxième journée est planifiée le samedi 9 septembre aux mêmes heures;
- 2- Camp de jour : offre d'emploi pour accueillir un enfant aux besoins particuliers et contribution du Club Optimiste au montant de 1552.73\$;
- 3- Activités du 22 juin : tournoi de balle à compter de 19h30 et projection du film 'Dans une galaxie près de chez-vous' à compter de 21h;
- 4- dépôt du plan des terrains des loisirs.

Kaven Delarosbil : RIAM, collecte RDD, embauche d'une coordonnatrice, offre d'emploi pour future équipe verte, les 24 juin et 1^{er} juillet ouverture des écocentres;

Sylvie Fafard : AGA de la biblio Montérégie, Conseil d'établissement de l'école le 25 mai, cueillette des canettes pour l'école le 23 septembre, le service de garde va participer au Festival du porc le jeudi 10 août;

Léo Benoit : rencontre Omnibus.

99-23

DEMANDE D’AUTORISATION DE PASSAGE DANS LA MUNICIPALITÉ POUR LA RANDONNÉE DU SOUVENIR THIERRY LEROUX

Une demande d'autorisation de passer sur notre territoire, le 17 août 2023 selon l'horaire placé en annexe;

La Randonnée du souvenir Thierry Leroux est une randonnée de vélo pour souligner le sacrifice ultime de nos premiers intervenants ainsi qu'une activité de collecte de fonds au profit de la fondation Thierry Leroux

La Fondation Thierry LeRoux se donne comme principal but de recueillir des fonds afin de promouvoir et améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans de la MRC de la Vallée de l'Or et de la Communauté Anishabe de Lac-Simon.

Présentée du 17 au 19 août 2023, la 5e édition de la randonnée regroupera environ 50 femmes et hommes, policiers, pompiers, ambulanciers, militaires et des "supporters" de tous horizons. Ils enfourcheront leur **vélo** pour rouler une boucle de près de 500 km à travers le Québec.

Ils partiront de St-Jean sur Richelieu et ils passeront par Drummondville, Victoriaville, Sherbrooke, Bromont pour revenir à St-Jean sur Richelieu.

Le groupe respectera le protocole de sécurité tel que présenté dans leur demande d'autorisation.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde l'autorisation de passage à la Randonnée du souvenir Thierry Leroux dans la Municipalité le 17 août 2023.

100-23

AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Kaven Delarosbil donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure une modification de règlement du règlement prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Le dépôt de ce projet de règlement est aussi fait à cette séance du 5 juin.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON RÈGLEMENT NUMÉRO -23 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

0.1 ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

0.2 ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi*

concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine", sanctionné le 17 juin 1994;

0.3 ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.4 ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relative à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Régie;

0.5 ATTENDU que l'article 8.1 du Règlement modifiant le règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le règlement autrement que par les programmes officiels ;

0.6 ATTENDU que, dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

0.7 ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le [] et que le projet de règlement a été déposé le []

LE CONSEIL MUNICIPAL DECRETE CE QUI SUIT :

1. D'AJOUTER, À L'ARTICLE 2.7 MATIÈRES NON ADMISSIBLES, L'ITEM SUIVANT :

2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1).

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
directrice générale et
greffière-trésorière

-
Avis de motion : le
Adopté : le
Entrée en vigueur : le

DEMANDE DE FUSION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Une demande est reçue du conseil d'établissement de l'école de Saint-Nazaire pour la fusion des bibliothèques municipale et scolaire.

Un projet d'entente nous a été envoyé par le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe.

La demande sera étudiée par les personnes concernées afin d'évaluer la possibilité de fusion, le réseau biblio de la Montérégie sera informé du projet.

DÉMISSION DE M. ERIC BENOIT, EMPLOYÉ DE VOIRIE

M. Eric Benoit a remis une lettre de démission de ses fonctions d'employé de voirie en date d'aujourd'hui le 5 juin. La démission est acceptée.

L'affichage d'une offre d'emploi sera fait.

OFFRE DE SERVICES POUR AUDIT TECHNIQUE DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Une offre de services nous a été faite par Bruser. Il est demandé d'adresser une deuxième offre de services à une autre entreprise.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- rapport annuel 2022-2023 du réseau biblio de la Montérégie
- info transports des travaux dans la bretelle de sortie de l'autoroute 20 est
- reconduction du programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières
- demande au programme visant la requalification des lieux de culte
- présentation des investissements routiers annoncés pour 2023-2025 par le Ministère des Transports

- avis d'un incident par Indemnipro à la suite de travaux de réfection de ponceau près du 108 rang Brodeur
- réponse à une demande d'information d'une citoyenne sur le budget 2023
- la feuille verte de mai
- commentaire d'une citoyenne sur la plate-bande dans la cour de l'église
- règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- activités du 22 juin, tournoi de balle donnée et projection d'un film
- conférence sur le programme d'efficacité énergétique et déploiement de circuit électrique par Hydro Québec
- attestation de Kaven Delarosbil de sa participation à la session de formation sur le comportement éthique
- confirmation d'inscription de Steeve Langlais pour la formation en ligne sur le comportement éthique
- rapport de thermographie par le conseiller en prévention des sinistres du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

VARIA

-Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de M. Steeve Langlais ;

-Défi cycliste dimanche le 11 juin.

101-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h35.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière